

10 Faits divers & Justice

A la suite d'une dispute

Il tue son ami pour un portable

COE

Libreville/Gabon

RIEN ne présageait, en cette nuit du 30 juillet dernier, au quartier Awoungou, une issue fatale à André Otsa Mve, Gabonais de 18 ans. Il a trouvé la mort à la suite d'un coup de couteau planté sur son flanc gauche, par son ami Alside Verel Mabedou, lui aussi Gabonais, 19 ans. Actuellement en garde à vue dans les locaux de la police d'investigations judiciaires (Pij), le mis en cause attend d'être déféré devant le parquet de Libreville. Un médecin légiste a cependant été saisi pour déterminer lequel des organes de la victime a été touché à l'origine de son décès.

Le rapport d'enquête indique qu'à la veille du drame, les deux amis et



Photo : COE

Alside Verel Mabedou devrait être incessamment présenté devant le parquet de Libreville.

voisins qui se fréquentent depuis un moment, rentrent d'une bricole chez un autre habitant du même quartier. Une fois le travail terminé et pour les remercier, ce dernier leur offre une bouteille de liqueur. Mais, Alside Mabedou fait montre de malignité et la subtilise à l'insu d'Otsa pour la consommer ailleurs, en compagnie d'au-

tres amis. Et lorsqu'il revient auprès d'Otsa, ce dernier constate que son ami s'est payé sa tête en allant consommer tout seul la liqueur qui leur avait été offerte. Et pour lui faire payer ce mauvais tour, Otsa se saisit alors du téléphone de Mabedou qui est gardé par son frère cadet, et le confisque. Une dispute éclate entre les deux



Photo : COE

L'arme avec laquelle André Otsa Mve a été tué.

jeunes gens. Mais celle-ci est vite calmée et chacun regagne son domicile.

Le lendemain, Mabedou qui tient à son appareil, se rend chez son ami pour tenter de le récupérer à tout prix. Une dispute éclate à nouveau entre les deux amis. Mais, Otsa ne se laisse pas compter et refuse de céder. Face à son adversaire qui paraît, phy-

siquement, plus solide que lui, Mabedou comprend qu'il ne peut pas le faire venir à la raison. Il retourne à son domicile et revient avec un couteau pour influencer son adversaire. En vain. Bien au contraire, ce dernier teste son courage en le défiant. Touché dans son orgueil d'homme et voulant ainsi imposer le respect à l'égard de sa per-

sonne, Mabedou lui assène un coup sur le flanc gauche, et prend la fuite. Otsa, étreint par la douleur, appelle à l'aide. Il est aussitôt secouru par les siens, qui le conduisent précipitamment dans une clinique médicale proche du lieu du drame. Mais compte tenu du manque de personnel qualifié pour le cas, ils sont orientés au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (Chuo), où André Otsa Mve rend malheureusement l'âme à son arrivée. La famille dépose alors plainte auprès de la Pij. Entre-temps, Mabedou, qui vient de se rendre compte de la gravité de son acte, se confie à ses parents. Ces derniers le conduisent, le dimanche 31 juillet dernier, au poste de police pour y être entendu.

Accident de la circulation, le 20 juillet dernier à Franceville

Quinze victimes prises en charge à Amissa Bongo

N.O.

Franceville/Gabon

CE sont finalement 18 victimes - y compris le conducteur -, et non 16 comme nous l'avons écrit dans l'une de nos précédentes livraisons. Sur la base des informations fournies par les sapeurs-pompier, au sujet de l'accident de la circulation survenu le 20 juillet dernier. A l'entrée du quartier Mangoungou, dans le 4e arrondissement de Franceville. Les dernières informations recueillies auprès de l'hôpital Amissa Bongo révèlent que sur les 18 occupants du minibus, deux personnes ont bel et bien trouvé la mort sur-le-champ. Une troisième est décédée sur le chemin du centre hospitalier régional Amissa Bongo, où elle avait été conduite d'urgence. Quatorze autres, parmi lesquelles le conducteur, sont dans un



Photo : N.O.

Le Dr Offobo assure que les 15 victimes sont bien vivantes et dans un état stable.

état de santé stable et un seul patient se trouve encore en réanimation. Selon le directeur des affaires médicales, le Dr Silvére Offobo, les 15 victimes ont reçu des soins intensifs dès leur admission au sein de l'hôpital Amissa Bongo. Quatre d'entre elles ont passé 72 heures en réanimation. Une seule y était toujours jusqu'à hier et son pronostic vital est réservé. Par contre, les trois autres dont l'état de santé s'est stabilisé, ont été transférées pour hospitalisation en chirurgie où se trouvaient déjà onze autres accidentés.

« Aussitôt alertée de l'accident, toute l'équipe médicale d'Amissa s'est déportée du côté de l'hôpital, suite à l'alarme lancée par le directeur général. Nous



Photo : N.O.

Jérémie Mbani...

avons reçu un patient qui est arrivé déjà décédé, et quinze patients vivants. Avec tous nos confrères, réanimateurs, infirmiers, sages-femmes, nous nous sommes tous mobilisés pour la prise en charge des sutures, le conditionnement des patients par voie veineuse, les bilans radiologiques et biologiques, etc. Les quatre cas les plus graves qui avaient un pro-



Photo : N.O.

... et son frère Isaac figurent parmi les accidentés encore en observation.

nostic vital engagé ont été envoyés en réanimation. Trois jours après, l'état de santé de trois patients s'est stabilisé et ils ont été envoyés en hospitalisation. Aucun patient n'est mort, parmi les quinze admis au sein de notre structure hospitalière. Au terme de cinq jours de soins intensifs en chirurgie, nous avons libéré une dizaine de patients qui avaient reçu des chocs crâ-

niens, thoraciques, au niveau des jambes, et dont l'état de santé est hors de danger, après les soins administrés. Ces douze patients, qui ont subi pour certains de graves blessures locales ou régionales, pour d'autres des chocs crâniens, sont sortis de l'hôpital sur leurs pieds, accompagnés d'un certificat de constatation initiale, y compris le chauffeur », précise le médecin. Soulignant que ces patients reviennent, de temps en temps, à l'hôpital pour faire des pansements. Hier, il ne restait à l'hôpital Amissa que trois patients : celui qui se trouve toujours en réanimation, et les deux frères Mbani, dont le plus jeune, Isaac, âgé de 23 ans, a été traité orthopédiquement, sa jambe gauche fracturée ayant été plâtrée. Jérémie, âgé lui de 32 ans, s'est retrouvé avec les côtes cassées. Tous les trois sont gardés pour des raisons de sécurité liées aux fractures subies.

Atteinte aux bonnes mœurs

Le procureur de Libreville doit sévir !

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

LE constat pourrait prêter à sourire pour certains. En revanche pour d'autres, l'heure est plutôt grave. Si grave même qu'il conviendrait de se demander si la protection des valeurs morales au sein de la société gabonaise, constitue encore un moindre souci pour les pouvoirs publics. En effet, en sus du manque d'éducation et d'encadrement dont souffrent, aujourd'hui, de nombreux jeunes, du fait

notamment du refus par certains géniteurs d'assumer leurs responsabilités face à leurs rejetons, la puissance publique dont le rôle consiste pourtant à régenter la société dans ses différents compartiments, semble elle-aussi, désormais, hors-jeu. Conséquence, les vices tendent à être érigés en normes, au nez et à la barbe des dépositaires de l'autorité de l'Etat. Principalement à Libreville, où l'atteinte aux bonnes mœurs ne choque plus personne. La seule vue de malades mentaux déambulant quotidiennement nus dans les artères de la capi-

tales gabonaise, témoigne, s'il en était besoin, du haut degré de cynisme et de l'insensibilité qui gagnent ceux-là même dont la responsabilité est d'éviter d'offrir de tels spectacles déshumanisants aux enfants et autres adultes. Eux pour qui les affaires du sexe requièrent encore un minimum de pudicité. Il faut dire qu'à Libreville, la dépravation des mœurs est un phénomène qui, chaque jour que Dieu fait, apporte son lot de nouveautés. Ainsi, à côté de la débauche sexuelle traditionnelle, à travers laquelle de jeunes

femmes ont toujours sévi à visage découvert aux alentours des hôtels et autres maisons closes, s'est greffée une autre forme de prostitution. Celle-ci est développée par de jeunes garçons qui « louent » leurs « services à toutes les catégories de femmes » en manque ou en quête de sensations fortes. Et pour se faire connaître d'éventuelles clientes, ces personnes n'hésitent pas à vanter leurs supposées « performances au lit » et à publier leurs numéros de téléphones dans certains journaux et places publiques. Tout ceci, dans l'indifférence

la plus totale des autorités publiques, y compris des gardiens de la morale. Or, il est clair que si des individus veulent se livrer à toutes sortes d'orgies sexuelles dans des lieux secrets, cela n'engage qu'eux si tant est que leur conscience les y encourage. Mais que cela soit ramené sur la place publique ou que de jeunes gens procèdent publiquement à la promotion de la débauche, sans susciter la moindre réaction des autorités compétentes, il est à craindre que l'on ait désormais, dans les différents quartiers de Libreville, des

« Yogo-Santé » tenus par des mecs monnayant ouvertement leurs charmes, pour le seul plaisir des dames dans le besoin. Le procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, est donc ici interpellé pour que des opérations de démantèlement de ces partisans du moindre effort et « Joli garçon », à l'instar de celui dont le numéro a été dénoncé dans notre rubrique « Piéton » d'hier (page 8), soient menées. Il en va de la protection de nos valeurs morales.